



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2030-LAS-65

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 août 2025, le règlement suivant :

2030-LAS-65 Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et la sécurité publique 2030-LAS.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 août 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 5 août 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement